

Session d'été 2025 :

Aperçu des thèmes pertinents pour l'ASED

Points forts :

- Le renvoi au Conseil fédéral de la motion « [Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique \(puffs\)](#) » teste la capacité du Conseil fédéral à prononcer une éventuelle interdiction des produits jetables pour des raisons environnementales.
- Le renvoi au Conseil fédéral de la motion « [Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois](#) » oblige le Conseil fédéral à adapter l'ordonnance sur les déchets (OLED) concernant les cendres de filtres provenant de l'incinération de bois usagé afin de garantir que les cendres de bois puissent continuer à être mises en décharge jusqu'à ce que des possibilités de valorisation judicieuses soient disponibles. En outre, la Confédération doit encourager la coopération entre les acteurs dans le cadre des lois existantes.
- Suite au renvoi de la motion « [Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage du CO₂](#) », le Conseil fédéral doit élaborer une législation-cadre pour le captage, le transport et le stockage du CO₂. Celle-ci doit comprendre des réglementations harmonisées, des solutions de financement et des procédures d'autorisation simplifiées. Cette législation-cadre est d'une grande importance pour la mise en œuvre de l'accord sectoriel entre le DETEC et l'ASED sur le captage et le stockage du CO₂.
- La question du traitement des PFAS a été largement débattue lors de la session d'été, notamment dans le cadre de la [nouvelle motion déposée par la présidente de l'ASED, Tiana Moser](#) (il a été délibérément renoncé à énumérer dans ce document tous les objets relevant des PFAS). Il sera intéressant de voir quelles décisions seront prises pour éliminer durablement les PFAS des flux de déchets.
- De nouvelles interpellations sur le thème du plastique, en particulier sur la réduction des emballages plastiques, ont été déposées.

Inhaltsverzeichnis

Objets traités	4
Au Conseil national (CN)	4
Question (CN Christophe Clivaz, Verts) - Coûts liés à l'inaction environnementale	4
Au Conseil des États (CE)	4
Motion (CEATE-E) - Renforcement de la production de matériaux de construction durables. Rôle de modèle de la Confédération	4
Motion (CN Cattaneo Rocco, PLR) – Exploiter les décharges pour produire de l'énergie solaire	4
Motion (CEATE-E) - Fixer des valeurs limites pertinentes pour les PFAS en tenant compte des conséquences pour l'agriculture et les distributeurs d'eau et introduire des mesures de soutien à l'agriculture.....	5
Objets en suspens	5
Motion (CE Daniel Fässler, Centre) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer	5
Interpellation (CN Bastien Girod, Verts) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO2 dans les usines d'incinération	5
Interpellation (CN Gabriela Suter, PS) - Elimination du CO2. Normes et qualité.....	5
Interpellation (CN Sophie Michaud, Verts) - Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ?	6
Interpellation (CN Brenda Tuosto, PS) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace	6
Interpellation (CN Gabriela Suter, PS) – Résidus de pneus dans les légumes suisses. Quelles sont les mesures prévues ?.....	6
Objets nouvellement déposés	7
Au Conseil national (CN)	7
Interpellation (CN Céline Weber, PVL) – Quelle stratégie pour éliminer les micro-polluants dans l'eau, en Suisse ?	7
Interpellation (CN Céline Weber, PVL) - Une avalanche de plastique lors de l'envoi de magazines.....	7
Interpellation (CN Christophe Clivaz, Verts) - Quelle est la position de la Suisse concernant la régulation de la pollution plastique liée aux filtres de cigarettes ?	7
Interpellation (CN Ursula Zybach, PS) – Plastikverpackung von Frischgemüse und Früchten – Anreize für Praxisänderungen schaffen (traduction française suit)	7
Motion (CN Sophie Michaud Gigon, Verts) - (Fast)fashion - mise en œuvre de la circularité via un fonds suisse pour la mode durable	8
Motion (CN Ursula Zybach, PS) - Einschränkung von Kunststoffprodukten für den Unterwegskonsum und nationale Glaubwürdigkeit (traduction française suit).....	8
Motion (CN Marionna Schlatter, Verts) – Plastiksack-Comeback verhindern – mit einem Verbot (traduction française suit).....	8

Motion (CN Barbara Schaffner, PVL) - PFAS schrittweise reduzieren – sektorielle Absenkpfade und Massnahmen definieren (traduction française suit)	8
Au Conseil des États (CE)	9
Motion (CE Tiana Moser, PVL) - PFAS schrittweise reduzieren – sektorielle Absenkpfade und Massnahmen definieren (traduction française suit).....	9
Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre	9
Postulat (CN Christophe Clivaz, Verts) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire (06.06.2023).....	9
Motion (CE Marianne Maret, Centre) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS (06.06.2023)	9
Postulat (CE Tiana Angelina Moser, PVL) - Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes (03.05.2023)....	9
Postulat (CE Othmar Reichmuth, UDC) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? (13.06.2023).....	10
Postulat (CEATE-N) - Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses (11.03.2024)	10
Motion (CEATE-N) - Abrogation de la taxe sur les COV (05.12.2024)	10
Motion (CEATE-N) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc (05.12.2024).....	10
Postulat (CEATE-N) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse (20.12.2024)	11
Postulat (CEATE-N) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse (20.12.2024)	11
NOUVEAU - Motion (CN Christophe Clivaz, Verts) - Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique (puffs) (04.06.2025).....	11
NOUVEAU - Motion (CE Jakob Stark, UDC) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois (12.06.2025)	11
NOUVEAU – Motion (CEATE-E) – Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO2 (06.05.2025).....	12
NOUVEAU - Postulat (CN Céline Weber, Verts) – Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation (06.05.2025).....	12

Objets traités

Au Conseil national (CN)

[Question \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Coûts liés à l'inaction environnementale](#)

La question 25.1009 traite des coûts élevés à long terme de l'inaction dans le domaine de l'environnement et demande au Conseil fédéral de fournir des données disponibles sur les conséquences économiques de l'absence de mesures dans les domaines du climat, de la biodiversité et de la pollution de l'environnement, ainsi que sur la manière dont ces conséquences sont prises en compte dans la politique financière. Le Conseil fédéral renvoie à des estimations selon lesquelles les coûts du changement climatique pour la Suisse pourraient atteindre jusqu'à 4 % du PIB d'ici 2050, mais souligne les incertitudes et le manque de chiffres pour d'autres domaines environnementaux et estime nécessaire, malgré les mesures d'économie, de poursuivre une politique environnementale active. La question est ainsi épuisée.

Au Conseil des États (CE)

[Motion \(CEATE-E\) - Renforcement de la production de matériaux de construction durables. Rôle de modèle de la Confédération](#)

La motion 25.3422 invite le Conseil fédéral à accélérer la mise en œuvre de l'article 10 de la loi sur le climat et l'innovation et à créer des prescriptions contraignantes afin que les matériaux de construction durables – en particulier l'acier, le ciment, l'asphalte, l'aluminium, les matériaux isolants et le bois – soient privilégiés dans les marchés publics, ce qui renforcera leur production. L'objectif est de rendre les matériaux de construction durables plus compétitifs grâce à l'exemple donné par la Confédération et à l'effet de levier des marchés publics, et de mieux exploiter le potentiel national. Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption de la motion le 28 mai 2025.

[Motion \(CN Cattaneo Rocco, PLR\) – Exploiter les décharges pour produire de l'énergie solaire](#)

La motion 22.3440 invite le Conseil fédéral à créer les bases légales nécessaires pour permettre la production d'énergie solaire sur les décharges, les sites d'extraction remblayés et les terrains modifiés, afin d'utiliser les surfaces inexploitées pour la transition énergétique sans nuire à l'agriculture ni à la biodiversité. Après avoir été acceptée par le Conseil fédéral et approuvée par le Conseil national en 2022, la motion a toutefois été rejetée par le Conseil des États, car la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire prévoit déjà des dispositions plus complètes qui permettent l'installation de panneaux solaires à des emplacements appropriés en dehors des zones à bâtir et qu'une réglementation spéciale pour les décharges n'est pas jugée nécessaire. L'objet est donc classé.

[Motion \(CEATE-E\) - Fixer des valeurs limites pertinentes pour les PFAS en tenant compte des conséquences pour l'agriculture et les distributeurs d'eau et introduire des mesures de soutien à l'agriculture](#)

La motion 25.3421 demande que la fixation de valeurs limites pour les PFAS tienne compte non seulement des risques pour la santé et l'environnement, mais aussi des conséquences économiques pour l'agriculture et les distributeurs d'eau, de la faisabilité et des charges de base existantes, et que des mesures de soutien pour les exploitations agricoles concernées soient examinées. En outre, la Suisse doit introduire des réglementations indépendantes pour l'eau potable et les denrées alimentaires au lieu de reprendre la directive européenne sur l'eau potable, et prévoir des délais transitoires appropriés ainsi que des conditions pour les entreprises particulièrement touchées. Dans son avis, le Conseil fédéral indique que le DFI travaille déjà à une réglementation temporaire et propose d'accepter la motion. Le Conseil des États a accepté la motion le 4 juin 2025, qui est donc désormais soumise à la CEATE-N.

Objets en suspens

[Motion \(CE Daniel Fässler, Centre\) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer](#)

La motion demande au Conseil fédéral de modifier la législation et de prendre des mesures pour garantir à l'avenir l'exploitation rentable des installations de biomasse (bois et biogaz) en Suisse. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral reconnaît que la biomasse est une source d'énergie durable et neutre en CO₂, qui a sa place dans le mix énergétique renouvelable de la Suisse, et la promeut en accordant des subventions à l'investissement pouvant atteindre 60 % pour les installations nouvelles, agrandies ou rénovées. Bien qu'il examine les préoccupations de la motion, il a demandé son rejet, car des projets législatifs en cours, tels que la révision de la loi sur l'énergie et la loi sur le CO₂, prévoient déjà des mesures de soutien aux installations de biomasse. Le Conseil des États a décidé de prolonger le délai jusqu'à la session de printemps 2026.

[Interpellation \(CN Bastien Girod, Verts\) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO2 dans les usines d'incinération](#)

L'interpellation 24.3958 demande un système de financement solidaire pour les installations de captage du CO₂ dans les usines d'incinération des ordures ménagères suisses, afin d'atteindre les objectifs climatiques d'ici 2050. Le Conseil fédéral confirme qu'une augmentation uniforme des taxes d'enlèvement des déchets est juridiquement possible et renvoie aux programmes de soutien existants qui soutiennent les technologies innovantes telles que le captage et le stockage du CO₂. L'avis du Conseil fédéral relatif à l'intervention est disponible.

[Interpellation \(CN Gabriela Suter, PS\) - Elimination du CO2. Normes et qualité](#)

L'interpellation 24.4624 porte sur les normes et le cadre juridique de la suppression du CO₂ en Suisse, y compris les exigences telles que la durée de stockage, les normes écologiques et la vérifiabilité. Le Conseil fédéral renvoie aux réglementations nationales existantes, aux directives internationales (par exemple, le IPCC) et aux accords bilatéraux de coopération sur le climat, mais souligne que les certificats volontaires issus du cadre de l'UE ne peuvent actuellement pas

être pris en compte dans les objectifs climatiques suisses. Les questions relatives aux certifications et aux méthodes de stockage à long terme doivent être examinées plus en détail dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ après 2030 afin d'atteindre les objectifs de zéro émission nette.

[Interpellation \(CN Sophie Michaud, Verts\) - Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ?](#)

L'interpellation 24.4332 porte sur la promotion et le financement du réemploi des emballages en verre en Suisse, notamment dans la perspective de l'adaptation du système de la taxe d'élimination anticipée après la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral explique que la réutilisation des emballages en verre est déjà prévue dans l'ordonnance en vigueur et que l'administration examine actuellement les possibilités de promouvoir les emballages réutilisables ainsi que les mesures potentielles dans le domaine des emballages. Il est possible que ces mesures soient soumises à consultation cette année encore.

[Interpellation \(CN Brenda Tuosto, PS\) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace](#)

Dans son interpellation 24.4406, la conseillère nationale critique le cadre juridique du recyclage des appareils électriques et électroniques en Suisse, qu'elle juge insuffisamment contraignant, en particulier dans le commerce en ligne, où certains fournisseurs contournent leurs obligations de reprise et la perception de la contribution de recyclage anticipée. Cela entraîne des distorsions de concurrence et des risques pour la sécurité en raison d'une élimination inappropriée, c'est pourquoi un renforcement du cadre juridique est nécessaire. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral explique que la révision de la loi sur la protection de l'environnement a créé une base légale pour la préparation en vue de la réutilisation et que le commerce en ligne est ainsi davantage impliqué dans la responsabilité. En effet, les entreprises étrangères doivent désigner un représentant en Suisse qui sera responsable des obligations légales.

[Interpellation \(CN Gabriela Suter, PS\) – Résidus de pneus dans les légumes suisses. Quelles sont les mesures prévues ?](#)

L'interpellation 25.3381 de Gabriela Suter (PS) traite de la contamination des légumes suisses par des additifs chimiques provenant de l'usure des pneus de voitures, qui ont été détectés dans près d'un tiers des légumes analysés selon une étude de l'EPFL, et demande au Conseil fédéral des informations sur les mesures prévues pour réduire les risques pour l'environnement et la santé. Dans sa réponse, le Conseil fédéral renvoie à des projets de recherche en cours et prévus, à l'harmonisation des prescriptions suisses avec les normes de l'UE, ainsi qu'à des mesures techniques telles que l'extension des installations de traitement des eaux usées routières et le développement de pneus sûrs (safe-by-design), mais souligne que des solutions globales doivent être coordonnées au niveau international et nécessitent encore du temps.

Objets nouvellement déposés

Au Conseil national (CN)

[Interpellation \(CN Céline Weber, PVL\) – Quelle stratégie pour éliminer les micro-polluants dans l'eau, en Suisse ?](#)

L'interpellation 25.3433 demande au Conseil fédéral quelle est la stratégie de la Suisse pour éliminer les micropolluants dans l'eau, notamment en ce qui concerne l'application du principe du pollueur-payeur et la répartition des coûts du traitement des eaux usées. Elle demande également quelle est la contribution des différents pollueurs, comment sont traités des polluants spécifiques tels que les PFAS et les TFA, et quelles mesures sont prises pour éviter que les coûts ne soient répercutés sur la collectivité.

[Interpellation \(CN Céline Weber, PVL\) - Une avalanche de plastique lors de l'envoi de magazines](#)

Cette nouvelle interpellation 25.3645 aborde la question des grandes quantités de déchets plastiques générés par l'emballage sous film plastique des magazines destinés à être envoyés par la poste en Suisse. Elle demande au Conseil fédéral de fournir des informations sur les chiffres actuels, les alternatives écologiques, les solutions volontaires mises en place par la branche et les mesures réglementaires susceptibles de réduire les emballages plastiques inutiles. L'objectif est de montrer comment réduire la consommation de plastique dans l'expédition des magazines.

[Interpellation \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Quelle est la position de la Suisse concernant la régulation de la pollution plastique liée aux filtres de cigarettes ?](#)

L'interpellation 25.3620 demande au Conseil fédéral quelle est la position de la Suisse concernant la réglementation de la pollution causée par les filtres de cigarettes en plastique à usage unique, en particulier dans le cadre des négociations internationales du PNUE INC sur un accord relatif aux plastiques. Elle demande si la Suisse soutient l'interdiction spécifique de ces filtres, comment les aspects environnementaux et sanitaires sont pris en compte dans la position de négociation et quel rôle jouent les échanges avec l'industrie du tabac dans ce contexte.

[Interpellation \(CN Ursula Zybach, PS\) – Plastikverpackung von Frischgemüse und Früchten – Anreize für Praxisänderungen schaffen](#) (traduction française suit)

L'interpellation 25.3844 traite de l'utilisation excessive d'emballages en plastique pour les fruits et légumes frais dans le commerce de détail, en particulier lorsque ceux-ci ne contribuent pas à la conservation des produits. Elle demande au Conseil fédéral de fournir des informations sur l'ampleur de la consommation de plastique, de collecter les données correspondantes, de présenter les incitations légales existantes et possibles ainsi que des mesures concrètes visant à réduire les emballages en plastique et à promouvoir des alternatives durables.

[Motion \(CN Sophie Michaud Gigon, Verts\) - \(Fast\)fashion - mise en œuvre de la circularité via un fonds suisse pour la mode durable](#)

La motion 25.3862 vise à introduire une taxe anticipée de recyclage sur tous les textiles mis en circulation en Suisse afin de créer un fonds pour la mode durable et de renforcer de manière ciblée l'économie circulaire dans le secteur textile. Cette approche veut réduire le gaspillage des ressources causé par la fast fashion, promouvoir la réutilisation, le recyclage et l'innovation, et aligner la pratique suisse sur les normes européennes et les attentes de l'industrie et de la société civile.

[Motion \(CN Ursula Zybach, PS\) - Einschränkung von Kunststoffprodukten für den Unterwegskonsum und nationale Glaubwürdigkeit](#) (traduction française suit)

La motion 25.3925 charge le Conseil fédéral d'introduire une obligation de réutilisation ou une interdiction des produits en plastique à usage unique tels que la vaisselle, les couverts et les sacs en plastique dans le domaine de la restauration à emporter. Cette mesure vise à réduire l'impact environnemental élevé des déchets plastiques et à renforcer la crédibilité de la Suisse, qui s'engage au niveau international en faveur d'un accord strict sur les plastiques, mais renonce à prendre des mesures efficaces au niveau national.

[Motion \(CN Marionna Schlatter, Verts\) – Plastiksack-Comeback verhindern – mit einem Verbot](#) (traduction française suit)

La motion 25.3929 invite le Conseil fédéral à interdire la mise sur le marché des produits en plastique à usage unique et à courte durée de vie, en particulier les sacs en plastique, afin de limiter efficacement l'introduction de microplastiques dans l'environnement et dans l'organisme humain. Cette mesure vise à empêcher que les progrès réalisés jusqu'à présent dans la réduction des sacs en plastique grâce à des accords volontaires conclus par la branche ne soient perdus.

[Motion \(CN Barbara Schaffner, PVL\) - PFAS schrittweise reduzieren – sektorielle Absenkpfade und Massnahmen definieren](#) (traduction française suit)

La motion invite le Conseil fédéral à définir, pour différents secteurs, des trajectoires de réduction fondées sur les risques et des mesures ciblées visant à réduire progressivement et de manière contraignante les PFAS, en tenant compte de la gravité, de l'utilité et de la substituabilité des substances. L'objectif est de réduire, grâce à une réglementation fondée sur des données probantes et spécifique à chaque secteur, la pollution causée par ces substances chimiques persistantes et parfois toxiques, et de maintenir la compétitivité de la Suisse au niveau international. Voir la motion identique de la [conseillère aux États Tiana Moser](#).

Au Conseil des États (CE)

[Motion \(CE Tiana Moser, PVL\) - PFAS schrittweise reduzieren – sektorielle Absenkpfade und Massnahmen definieren](#) (traduction française suit)

La motion invite le Conseil fédéral à définir, pour différents secteurs, des trajectoires de réduction fondées sur les risques et des mesures ciblées visant à réduire progressivement et de manière contraignante les PFAS, en tenant compte de la gravité, de l'utilité et de la substituabilité des substances. L'objectif est de réduire, grâce à une réglementation fondée sur des données probantes et spécifique à chaque secteur, la pollution causée par ces substances chimiques persistantes et parfois toxiques, et de maintenir la compétitivité de la Suisse au niveau international. Voir la motion identique de la [conseillère nationale Barbara Schaffner](#).

Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre

Les dossiers suivants ont été transmis au Conseil fédéral et sont en cours de mise en œuvre. En règle générale, le Conseil fédéral dispose de deux ans après l'adoption (date entre parenthèses) pour traiter le dossier :

[Postulat \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire \(06.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de développer une stratégie visant à améliorer le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire et d'éviter la perte de matières premières due à l'exportation de vieux véhicules. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en faisant valoir que le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse fonctionne déjà bien, 97 % des véhicules hors d'usage étant traités et recyclés par des usines de broyage suisses. Cependant, le Conseil national a adopté le postulat le 6 juin 2023 et l'a transmis au Conseil fédéral.

[Motion \(CE Marianne Maret, Centre\) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS \(06.06.2023\)](#)

La motion demande au Conseil fédéral de fixer dans différentes ordonnances des valeurs limites et des valeurs de concentration spécifiques pour les composés per- et polyfluorés (PFAS), afin de protéger la santé de la population et de donner aux cantons un cadre juridique pour gérer les charges de PFAS. L'auteur de la motion souligne la dangerosité particulière des PFAS en tant que substances ubiquitaires, persistantes, bioaccumulables, toxiques et mobiles, dont les risques pour la santé sont encore plus préoccupants qu'on ne le pensait initialement. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion, ce que les deux chambres ont fait.

[Postulat \(CE Tiana Angelina Moser, PVL\) - Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes \(03.05.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner un plan d'action visant à réduire l'exposition des personnes et de l'environnement aux produits chimiques persistants tels que les PFAS et les PCB. Le Conseil fédéral soutient cette demande et a proposé d'adopter le postulat, car il prend au sérieux les risques liés à ces substances organiques persistantes et estime qu'il est nécessaire d'agir. L'examen d'un plan d'action doit mettre en évidence la situation de la pollution en Suisse, identifier l'origine et les sources d'apport et déterminer les mesures à prendre en

tenant compte des différentes compétences de l'État. Le postulat a été transmis au Conseil fédéral le 3 mai 2023. Grâce à l'interpellation 24.4056, la conseillère aux États Moser a obtenu une prise de position et une discussion du Conseil fédéral lors de la session de printemps 2025.

[Postulat \(CE Othmar Reichmuth, UDC\) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? \(13.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner l'introduction d'une taxe d'élimination anticipée du carbone sur les plastiques et de répondre à diverses questions concernant la mise en œuvre, le financement et les bases juridiques. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat et renvoie aux rapports déjà existants, aux travaux en cours et aux engagements de l'industrie en matière de réduction des émissions de CO₂ dans les usines d'incinération des ordures ménagères. Malgré le rejet du Conseil fédéral, le postulat a été adopté par le Conseil des États le 13 juin 2023.

[Postulat \(CEATE-N\) - Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses \(11.03.2024\)](#)

Le postulat 20.4332 demande au Conseil fédéral d'élaborer des solutions d'aménagement du territoire pour l'extraction, le recyclage et la mise en décharge des matières premières primaires ainsi que pour l'élimination des déchets non recyclables, afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction nationaux. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en arguant que l'aménagement du territoire relève de la compétence des cantons en vertu de la Constitution et que ces derniers disposent d'instruments appropriés grâce à la planification directrice cantonale. Il a souligné que la Confédération a déjà élaboré des bases importantes et que la situation actuelle en matière d'approvisionnement s'est détendue, de sorte qu'il n'y a pas de besoin particulier d'agir pour le moment. Le Conseil national a adopté le postulat le 11 mars 2024 et l'a transmis au Conseil fédéral.

[Motion \(CEATE-N\) - Abrogation de la taxe sur les COV \(05.12.2024\)](#)

La motion 23.3022 demande au Conseil fédéral d'élaborer une stratégie visant à réduire la présence de microplastiques dans l'environnement et de présenter au Parlement un rapport contenant des mesures concrètes. Le Conseil fédéral a rejeté la motion, car il a déjà pris diverses mesures pour réduire la présence de microplastiques et en prévoit d'autres, comme l'élaboration d'un plan d'action sur les microplastiques. Il a également fait référence aux négociations internationales en cours pour un accord mondial sur les plastiques, dont les résultats devraient être intégrés dans les mesures nationales. Après avoir été adoptée par le Conseil des États et modifiée par le Conseil national, la motion a été transmise au Conseil fédéral le 5 décembre 2024, avec le consentement renouvelé du Conseil des États.

[Motion \(CEATE-N\) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc \(05.12.2024\)](#)

La motion 24.3475 demande au Conseil fédéral de modifier l'ordonnance sur les déchets (OLED) afin de lever le blocage réglementaire du recyclage du zinc et de créer une sécurité juridique pour le projet SwissZinc. Le Conseil fédéral a soutenu la motion et a proposé de qualifier également les résidus de l'incinération des déchets municipaux de déchets municipaux, ce qui les ferait entrer dans le monopole des déchets municipaux et ne les soumettrait pas au droit de la concurrence. La motion a été adoptée par le Conseil national et le Conseil des États.

[Postulat \(CEATE-N\) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les avantages de la pyrolyse des déchets fossiles, biologiques et mixtes, qui traite de l'utilité et de l'efficacité énergétique de cette technologie ainsi que des carburants qui peuvent en être tirés. Le rapport doit également mettre en évidence l'utilité de la pyrolyse pour le stockage de l'énergie et les émissions négatives, ainsi que mettre en évidence les technologies concurrentes et les possibilités de soutien. Le Conseil fédéral a demandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.

[Postulat \(CEATE-N\) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les effets d'un allègement fiscal pour les carburants issus du recyclage chimique des plastiques (pyrolyse), qui examine les pertes de recettes, les incitations potentielles à l'importation et les effets sur le bilan carbone. Le Conseil fédéral est prêt à traiter ces aspects dans le cadre d'un rapport déjà prévu sur le potentiel de la pyrolyse, mais il est critique à l'égard des allègements fiscaux et a rappelé que les avantages fiscaux accordés aux carburants renouvelables sont limités jusqu'en 2030. Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.

[NOUVEAU - Motion \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique \(puffs\) \(04.06.2025\)](#)

La motion 23.3109 demande l'interdiction des cigarettes électroniques jetables (« puff bars »), car celles-ci sont particulièrement appréciées des jeunes, présentent un fort potentiel de dépendance en raison de la nicotine qu'elles contiennent et causent en même temps d'énormes problèmes environnementaux en raison de leur nature jetable et de leurs composants difficilement recyclables. Bien que le Conseil fédéral ait recommandé son rejet en 2023, la motion a été acceptée par le Conseil national et le Conseil des États et transmise au Conseil fédéral. Dans sa prise de position, la conseillère fédérale Baume-Schneider renvoie notamment aux bases légales déjà existantes pour une éventuelle interdiction des produits jetables pour des raisons de protection de l'environnement, mais estime qu'une interdiction nationale est prématurée à l'heure actuelle, car des questions restent en suspens concernant la situation juridique internationale et l'efficacité des nouvelles mesures.

[NOUVEAU - Motion \(CE Jakob Stark, UDC\) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois \(12.06.2025\)](#)

Cette motion 24.4064 demande que le stockage des cendres de bois soit assuré jusqu'à ce que des possibilités de valorisation judicieuses soient disponibles. Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 27 novembre 2024, le Conseil des États l'a approuvée le 3 décembre 2024 et le Conseil national l'a approuvée le 12 juin 2025. En conséquence, le Conseil fédéral doit adapter l'ordonnance sur les déchets (OLED), en particulier pour les cendres de filtres provenant de l'incinération de bois usagé, et encourager la coopération entre les acteurs dans le cadre des lois existantes.

[NOUVEAU – Motion \(CEATE-E\) – Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO₂ \(06.05.2025\)](#)

La motion 24.4256 charge le Conseil fédéral d'élaborer une législation-cadre pour le captage, le transport et le stockage du CO₂. Celle-ci doit comprendre des réglementations harmonisées, des solutions de financement et des procédures d'autorisation simplifiées. Le Conseil des États a adopté la motion le 5 décembre 2024, le Conseil national le 6 mai 2025, la transmettant ainsi au Conseil fédéral. Dans son avis et sa proposition d'acceptation de la motion, le Conseil fédéral a souligné la nécessité de telles technologies et s'est engagé à trouver des solutions de financement équitables.

[NOUVEAU - Postulat \(CN Céline Weber, Verts\) – Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation \(06.05.2025\)](#)

Le postulat 24.4378 vise à créer des conditions-cadres favorisant la réutilisation des emballages. Il propose d'exempter les entreprises qui réutilisent des bouteilles en verre de l'obligation de consigne afin de soutenir des systèmes innovants de réutilisation. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat et a indiqué dans son avis qu'une consultation sur la promotion des emballages réutilisables en verre serait probablement ouverte au cours du premier semestre 2025. Le Conseil national a accepté l'objet en mai 2025 et l'a transmis au Conseil fédéral.